

AIDE-MÉMOIRE

POUR VALIDER LA CONFORMITÉ DE VOTRE FOYER EXTÉRIEUR

Un seul foyer est autorisé par bâtiment principal et il est conforme lorsqu'il répond à l'ensemble des critères suivants :

	Conforme
Votre foyer est d'une dimension maximale de 1 m de longueur par 1 m de largeur	<input type="checkbox"/>
Votre foyer est fermé sur toutes ses faces et la portion grillagée comporte des ouvertures de 1 cm sur 1 cm maximum	<input type="checkbox"/>
L'espace grillagé de votre foyer est d'une hauteur maximale de 1 m	<input type="checkbox"/>
Si votre foyer possède une cheminée, elle est munie d'un « chapeau » afin de ne pas permettre aux étincelles et tisons de s'échapper de l'installation	<input type="checkbox"/>
Votre foyer est déposé sur une surface incombustible (ex. : pierre, sable ou tuiles)	<input type="checkbox"/>
La surface incombustible est plus grande que le foyer d'au moins 45 cm tout autour de ce dernier	<input type="checkbox"/>
Votre foyer est situé à une distance minimale de 3 m des limites de la propriété	<input type="checkbox"/>
Votre foyer est situé à une distance minimale de 3 m de tout bâtiment	<input type="checkbox"/>
Votre foyer n'est pas situé sous un arbre ou sous un autre élément combustible	<input type="checkbox"/>
Vous avez un moyen d'extinction à portée de main	<input type="checkbox"/>

Un élément vous inquiète? Vous n'êtes pas certain de la sécurité de votre installation? Contactez notre Service de sécurité incendie au 450 883-2264, poste 7440 et on se fera un plaisir de vous conseiller.